

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2023

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 506

présenté par
M. Lamirault

ARTICLE 19

À l'alinéa 6, après le mot :

« référents »

insérer les mots :

« pour la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel